

UDAAPE 91 - CDEN 20/11/2023

"Evolutions de sectorisation pour la rentrée 2024
Sectorisation du 101ème collège public de Massy"

Association Autonome de Parents d'Elèves



Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour les documents de travail transmis en amont du CDEN. Dans cette perspective, nous vous relayons ci-dessous les interrogations des parents d'élèves et de leurs représentants des secteurs concernés. Nous vous remercions, par avance, pour l'attention que vous porterez aux interrogations qui vous sont soumises.

Nabil Bouzerna – représentant titulaire UDAAPE 91 (AAPE Palaiseau)

Vincent Ferrin – représentant suppléant UDAAPE 91 (AAPE Collège Paul Fort, Montlhéry)

1. Collèges Montlhéry / Brétigny-sur-Orge : resectorisation des communes de Leuville-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge

Dans les documents de travail transmis concernant la sectorisation du collège de Montlhéry, certains points ne sont pas évoqués. En plus des élèves de Leuville-sur-Orge, il était annoncé que des élèves de Linas iraient à Marcoussis et des élèves de Montlhéry iraient à Nozay ? Cette option n'est donc plus envisagée ?

Il avait été également question que des élèves du collège de la Fontaine aux bergers d'Ollainville iraient vers d'autres collèges, notamment celui de Briis-sous-Forges ? Ce dernier point semble ne pas être d'actualité pour la rentrée 2024 ?

2. Collèges Massy / Palaiseau / Igny : sectorisation du nouveau collège de Massy (101e collège de l'Essonne)

Diffusion de la nouvelle carte scolaire

Quelles sont exactement les rues et résidences qui changent de sectorisation ? A partir de quand la carte scolaire sera-t-elle publiée et sur quel site la consulter ?

Dérogations

- Comment les demandes de dérogation pour rapprochement de fratries seront-elles traitées ? Acceptation ou refus systématique ou au cas par cas ?
- Y aura-t-il une différence de traitement entre le cas où une famille a un enfant en 6e dans le nouveau collège de Massy et un enfant dans une autre collège et le cas où c'est une demande de dérogation entre 2 collèges ayant les 4 niveaux ?
- Cas d'une famille du secteur nouveau collège Massy avec un aîné dans un autre collège. L'aîné ne peut pas aller dans le nouveau collège car il n'y aura que des 6e. La dérogation pour que le cadet aille dans le collège de l'ainé sera-t-elle acceptée ?

- Cas d'une famille de Palaiseau, anciennement sur le secteur du collège Joseph Bara et qui passe sur le secteur du collège César Franck, avec un aîné au collège Joseph Bara et un cadet qui entre en 6e au collège César Franck. Dans ce cas, l'aîné peut aussi changer de collège : la demande de dérogation pour que le cadet aille au collège Joseph Bara avec l'aîné sera-t-elle acceptée ou est-ce que toute la fratrie devra aller au collège César Franck si les parents veulent qu'ils soient dans le même collège ?

IPS

L'impact des modifications sur les indices de position sociale (IPS) des établissements a-t-il été étudié ? En particulier, le collège Charles Péguy de Palaiseau a l'IPS le plus élevé des 3 collèges de Palaiseau et perdra un secteur avec des logements sociaux (rue Gutenberg). Quel sera l'impact sur l'IPS de ce collège ?

Transport

- Pour les élèves du secteur Henri Wallon à Palaiseau qui iront au nouveau collège de Massy, les transports en commun partant de ce quartier (bus ligne 1) ne déposent pas les élèves à proximité du nouveau collège de Massy. Qu'est-il prévu pour optimiser leur déplacement ?

- Pour ces élèves du secteur Henri Wallon à Palaiseau, la D444 et la voie de chemin de fer constituent des obstacles importants pour se rendre au collège de manière "décarboné" (à pied, vélo, trottinette). Malgré un réaménagement en 2022, le ring du Pileu conserve un caractère de dangerosité important pour les élèves piétons¹. Pour minimiser ces risques, certains élèves se feront accompagner en voiture, engorgeant d'autant plus le ring du Pileu aux heures de pointe. Est-il prévu d'autres aménagements pour sécuriser la traversée des élèves piétons (passerelle par exemple) et ne pas congestionner davantage la circulation routière sur le ring ?

- A ce jour, les élèves du secteur des Hautes Garennes de Palaiseau qui doivent se rendre au collège Bara, sont tributaires du bus 14 qui subit des dysfonctionnements récurrents (réunions régulières avec RATP Cap). Ces élèves sont souvent obligés de réaliser le trajet à pied jusqu'au collège Bara (30 minutes à pied). Ce changement de sectorisation appelle 3 observations :

- Leur futur collège de secteur César Franck est plus éloigné et avec un trajet en montée, qui nécessitera *un fonctionnement optimal du bus*.
- *Les horaires actuels* de bus de la ligne 14 (en période scolaire 7h26 et 8h42) sont incompatibles avec les horaires des cours du collège CF (8h20 et 9h20).
- *Le parcours actuel* de la ligne de bus 14 emprunte des axes et intersections congestionnés le matin dans Massy et Palaiseau avant de se rendre sur le plateau où se situe le collège César Franck (Quartier Camille Claudel), alors qu'il existe une voie réservée au bus, transport collectif en site propre (TCSP), pour se rendre sur le plateau scientifique (Cf. parcours des lignes de bus 91.06 ou 91.10).

Outre un ajustement des horaires, est-il envisagé de mettre en place une ligne en période scolaire effectuant un ramassage dans le secteur des Hautes Garennes de Palaiseau et qui empruntera la voie réservée (TCSP) pour déposer les élèves à l'arrêt Camille Claudel et sécuriser ainsi l'acheminement et la scolarité de ces élèves ?

¹ « Une insécurité renforcée par la vitesse souvent excessive des voitures circulant sur ce nœud routier, qui dessert plusieurs axes majeurs : RD 444, N 118, A 126, A 10 et A6 »